

Sportlerin a Sportler vum Joer 2025

Appel aux clubs et aux sportifs individuels (m, f, x) – Enregistrement en deux étapes

Les sportifs individuels et les clubs sportifs méritants de la commune de Mersch, sont priés de se manifester via un formulaire en ligne sur mersch.lu auprès de l'administration communale. Suite à leur requête, les sportifs individuels et les clubs méritants obtiennent un lien pour enregistrer leurs performances exceptionnelles respectivement celles de leurs équipes, arbitres ou bénévoles de la saison 2024/2025 jusqu'au **30 septembre 2025** au plus tard.

LES CRITÈRES À RESPECTER

1. Sports individuels :

- Une des 3 premières places lors du championnat / coupe nationale / LASEL / LASEP ;
- Les personnes qui ont réalisé une performance extraordinaire lors d'une compétition nationale ou internationale.

2. Sports collectifs :

- Champion ou vice-champion d'une division resp. montée vers division supérieure ;
- Finaliste d'une coupe nationale ;
- Équipe de la division nationale ;
- Équipe ayant réalisé une performance extraordinaire lors d'un tournoi national/international.

3. Chaque club pourra proposer un **bénévole méritant** lequel sera honoré (m, f, x) lors de la soirée Sportlerin a Sportler vum Joer 2025.

4. Arbitre :

Les arbitres qui ont dirigé le nombre suivant de compétitions entrent en ligne de compte : 100, 250, 500, et ensuite toujours le multiple de 500 matches.

Inscription :

